

**Monsieur le Maire, et son Conseil Municipal tiennent à porter à la connaissance des Puséens la suite réservée aux projets en cours.**

## OASIS 3

### LE POINT SUR LE DOSSIER

**Le Conseil Municipal de PUSEY ainsi qu'une très grande majorité des habitants de l'Agglomération ne comprennent pas la décision de la C.D.A.C. (Commission Départementale d'Aménagement Commercial)**

Le projet, soumis à la commission économique de la CAV, en juin 2014 avait pourtant recueilli une très large majorité favorable à l'implantation de cette nouvelle zone.

Les instances communautaires réunies en CDAC le 20 juin 2014, n'ont pas tenu compte de l'avis de la commission : on peut s'interroger sur leur bien-fondé...

Le projet OASIS 3 que certains trouvent disproportionné et incertain, a pourtant fait l'objet de toute l'attention du promoteur

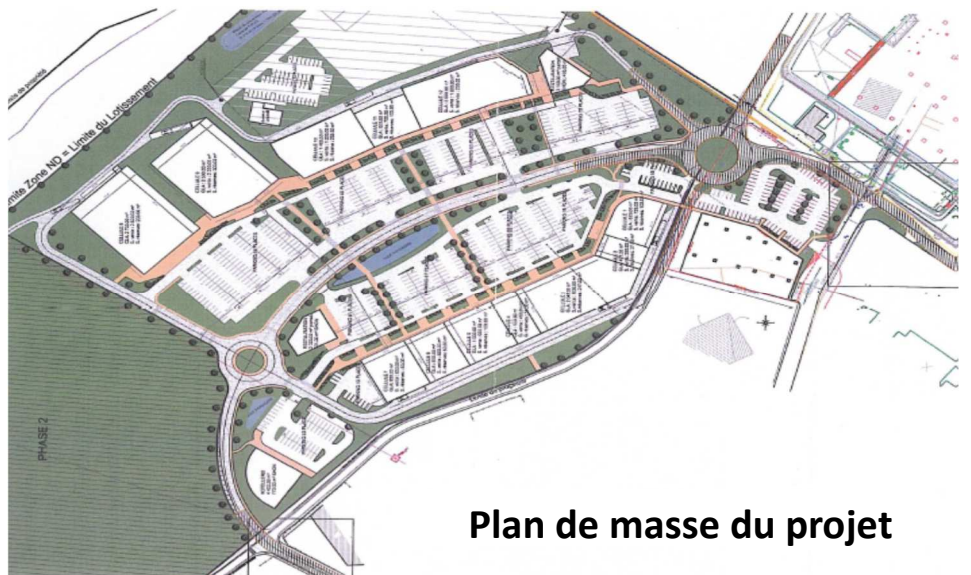
concernant l'implantation des nouvelles enseignes dont la plupart ne sont pas représentées sur l'agglomération vésulienne ni sur le département.

Les enseignes qui elles-mêmes ont fait des études de marché prouvent qu'il y a un manque évident pour les biens à la personne dans l'agglomération vésulienne.

Ces enseignes qui ne peuvent s'implanter en centre-ville, compte tenu de leur surface,

favoriseront en réalité tout le commerce de l'agglomération en fidélisant leur propre clientèle, en attirant une clientèle nouvelle, et surtout en évitant l'évasion en particulier vers Besançon.

Si l'évasion sur Besançon, Mulhouse, Dijon, s'accroît, c'est parce que ces collectivités ont su saisir l'opportunité de développer en périphérie leurs zones commerciales.⇒



**Plan de masse du projet**

Exemples :

La Toison d'Or à Dijon ou à Besançon Châteaufarine avec une ouverture de 15 cellules début octobre.

Il est donc regrettable, que depuis plus d'un quart de siècle, le développement commercial ait toujours été freiné par des élus sous l'influence d'une poignée de commerçants timorés qui n'ont aucune vision de l'avenir.

Le Conseil Municipal est surtout inquiet pour les entreprises locales qui

comptaient sur de tels aménagements pour pérenniser leur activité. Cet investissement de 25 millions d'euros de travaux, dont 90% confiés à des locaux, aurait pu être « une bouffée d'oxygène » en cette période de crise. De plus, 200 emplois minimum auraient été créés, générant ainsi un formidable effet de levier en matière d'emploi !

Ainsi toute l'agglomération vésulienne s'est privée d'une chance de développer une activité commerciale dynamique dans son bassin.

La zone de PUSEY n'accueillerait pas, pour l'instant, une 3<sup>ème</sup> zone commerciale.

Soyons certains que les acteurs soucieux du développement économique de l'agglomération, ne manqueront pas de lucidité pour réétudier le projet.

Et pour conclure, le Conseil Municipal continuera à se battre pour la création d'OASIS 3.

# LA BRETELLE OASIS

## Enfin, Pusey retrouve son calme



**M. HAMET, Préfet de Haute-Saône, accompagné du Maire René REGAUDIE, de deux Adjoints et des techniciens du Département sur le site.**

Tant attendue, la bretelle d'accès à la 2x2 voies RN19 depuis la zone Oasis en direction de Port sur Saône est enfin en service.

Vendredi 11 juillet 2014 les services du Conseil Général de la Haute-Saône ont retiré les barrières laissant les premiers

automobilistes s'engouffrer sur ce nouveau tronçon évitant ainsi de traverser le centre du village.

Un peu plus tard, profitant d'une visite à Pusey, M. HAMET, Préfet de Haute-Saône, accompagné du Maire René REGAUDIE, de deux Adjoints et des techniciens du Département,

se sont rendus sur le site.

Ils ont pu constater que les automobilistes quittant la zone Oasis profitaient déjà de cette infrastructure. Les Puséens, eux, devraient voir la circulation dans Pusey diminuer de 30 à 70 % suivant les jours de la semaine. Rappelons que ce projet a été financé totalement par la Sté Roger Martin pour les infrastructures à hauteur de 200 000 € H.T. (engagement lié à Oasis III). Le Conseil Général a financé, quant à lui, les études à hauteur de 150 000 € H.T.

Toutes les autres collectivités ayant refusé de participer financièrement.

Pour les sceptiques qui ne manquaient pas de dénigrer le projet affirmant même qu'il n'aboutirait jamais...

C'est fait !

# LE PREFET EN VISITE A PUSEY



les spécificités, structures, projets de Pusey. Le dialogue s'est poursuivi lors de la visite de l'Abattoir de la Motte et la société Bresson, deux entreprises dynamiques installées récemment à PUSEY.



Installé depuis peu, le Préfet a souhaité rencontrer une commune en pleine expansion. C'est pourquoi il a été accueilli à PUSEY le 11 juillet 2014.

Monsieur le Maire lors de sa visite à la mairie, a présenté à son visiteur toutes

---

## TAXE SUR LA PUBLICITE

La CAV, lors de sa séance du 23 juin 2014 a adopté à la majorité des suffrages exprimés, une taxe, que devront payer les artisans, commerçants de l'agglomération vésulienne, ayant une enseigne publicitaire de plus de 7 m<sup>2</sup>.

**Seuls trois voix se sont élevées contre : Deux représentants de PUSEY, et un membre du Conseil Municipal de VESOUL.**

Certaines professions, notamment les artisans dont la plupart sont en situation difficile, se verront dotées d'une taxe supplémentaire à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

En effet, cette nouvelle taxe qui n'avait rien d'obligatoire vient encore pénaliser les travailleurs indépendants.

Ce nouveau prélèvement concernant uniquement les zones communautaires (OASIS) ne sera pas appliqué aux commerces et artisans du village, le Conseil Municipal s'y étant opposé.



## FERMETURE DE LA MAIRIE JUILLET ET AOUT

Le secrétariat sera fermé le samedi matin pendant la période des congés.

## BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

LA BIBLIOTHEQUE SERA FERMÉE AU MOIS D'AOUT  
ET RÉOUVRIRA SES PORTES LE MARDI 02 SEPTEMBRE 2014.

## CIVISME : EN RESPECT POUR LE VOISINAGE

Les arbres, arbustes et haies en limite de propriété ou débordant sur la voie publique doivent être taillés.

Le produit de ces tailles doit être impérativement conduit à la déchetterie.

**Les feux sont formellement interdits.**

**Horaires à respecter** pour les travaux bruyants susceptibles de causer une gêne en raison de leur intensité sonore

JOURS OUVRABLES de **9 H à 12 H** et de **14 H à 19 H 30**

DIMANCHES ET JOURS FERIES de **10 H à 12 H**



### COURSE CYCLISTE SUR ROUTE

### PRIX DE PUSEY dimanche 31 août 2014

Le Club Cycliste du Pays de Vesoul Haute-Saône organise sa traditionnelle course à Pusey.

Remise des prix à 17h00.

Site internet : [ccpvhs.com](http://ccpvhs.com)

## PÊCHE à L'ÉTANG COMMUNAL

Une semaine de pêche de nuit :  
du 24 août au 31 août 2014



La pêche sera autorisée la nuit du coucher du soleil jusqu'au lever le lendemain.

Il sera obligatoire de s'inscrire préalablement la veille auprès du Président (Monsieur Laurent FROIDEVAL 8 Rue des Chenevières 70000 PUSEY. Tél. 03.84.75.18.63 ou 06.72.41.96.83) pour signer les décharges de responsabilité en cas d'accident (aucune surveillance ne sera assurée par l'ACPP). La pêche de nuit sera interdite pour les personnes mineures



## PEUR DE PARTIR EN VACANCES ?

Les services de la Gendarmerie Nationale vous proposent :

### « OPERATION TRANQUILITE VACANCES »

Contactez la Gendarmerie qui surveillera votre domicile ou votre commerce au cours de leurs patrouilles quotidiennes.

Avant votre départ, inscrivez-vous auprès de la brigade de Gendarmerie de Vesoul.

[www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr)